

option Technicien-conseil en production avicole

RNCP2298 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 5
Sigle	CS — Certificat de spécialisation
Code(s) NSF	212
Code(s) ROME	A1301
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	23/06/2020

Certificateur(s)

Ministère chargé de l'agriculture

<http://www.agriculture.gouv.fr>

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE · SIRET : 11007001800012

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

- Activités visées :

Le titulaire du certificat de spécialisation option Technicien-conseil en production avicole est capable de réaliser les activités suivantes :

- Il organise et gère son activité en liaison avec les différents interlocuteurs de la filière avicole (chair et production d'œufs).
- Il réalise le suivi et l'appui technique d'élevages avicoles (chair et production d'œufs) en vue d'optimiser les résultats technico-économiques des ateliers de son secteur et de favoriser le bien-être des animaux.
- Il met en œuvre des actions d'amélioration de l'hygiène, de la qualité et de la traçabilité des produits avicoles (chair et œufs).
- En fonction des objectifs de son entreprise, il met en œuvre des activités de communication de développement et d'expérimentation au sein de la filière avicole (chair et production d'œufs) et assure des activités de services aux éleveurs.
- Il participe à la vie de son service, s'insère dans son environnement professionnel et dynamise son réseau par une communication adaptée et une mise à jour de ses connaissances.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

- Présenter le contexte de la production avicole
- Réaliser le diagnostic technico-économique global de l'élevage avicole
- Réaliser le suivi technique de l'élevage avicole
- Participer aux actions collectives de son service ou de son entreprise

Blocs de compétences

RNCP2298BC01 — UCP1 : présenter le contexte de la production avicole (chair et production d'oeufs)

LISTE DE COMPÉTENCES

Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des blocs correspondant aux 4 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.

Ce bloc vise à :

- caractériser la filière avicole
- présenter les systèmes de production avicole
- rappeler les principales dispositions réglementaires et les procédures concernant l'élevage et ses produits

RNCP2298BC02 — UCP2 : réaliser le diagnostic technico-économique global de l'élevage avicole (chair et production d'oeufs)

LISTE DE COMPÉTENCES

Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des blocs correspondant aux 4 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.

Ce bloc vise à :

- élaborer les bilans techniques et technico-économiques de l'élevage avicole
- analyser les facteurs de variation de la production avicole
- élaborer le diagnostic technico-économique global de l'élevage avicole

RNCP2298BC03 — UCP3 : réaliser le suivi technique de l'élevage avicole (chair et production d'oeufs)

LISTE DE COMPÉTENCES

Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des blocs correspondant aux 4 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.

Ce bloc vise à :

- apporter un appui concernant la qualité des produits de l'élevage avicole
- mettre en place le suivi sanitaire de l'élevage avicole
- mettre en place le suivi de l'alimentation des volailles
- proposer un plan d'aménagement des installations et des bâtiments d'élevage avicole dans le respect des normes environnementales
- conseiller sur l'organisation du travail et ses conditions de réalisation
- apporter un appui sur la gestion des effluents dans le respect de la réglementation

RNCP2298BC04 — UCP4 : participer aux actions collectives de son service ou de son entreprise

LISTE DE COMPÉTENCES

Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des blocs correspondant aux 4 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.

Ce bloc vise à :

- organiser le suivi des élevages avicoles (chair et production d'oeufs)
- participer à une étude et/ou une expérimentation
- élaborer des références technico-économiques
- vulgariser l'information

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

- Secteur d'activités :
- Coopérative ou entreprise privée fabricant d'aliment, groupe intégrant tous les niveaux de la filière, groupement ou association de producteurs, couvoir, organisation économique et professionnelle : ITAVI, Chambre d'Agriculture...
- Autres entreprises : cabinet vétérinaire, laboratoire pharmaceutique, fabricant de matériaux et de matériels d'élevage, entreprise agroalimentaire...

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

- Types d'emplois accessibles :
Technicien en production avicole.

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Élevée (4/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 3 à 4 sur 5.
Facteurs principaux	Manque de main-d'œuvre disponible, Inadéquation géographique
Salaire médian (mensuel)	2 117 €
Familles professionnelles (FAP)	A2X70 — Techniciens et agents d'encadrement d'exploitations agricoles · tension 4/5 (Élevée) A2X90 — Ingénieurs, cadres techniques de l'agriculture · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	4 645
Jugés difficiles à recruter	44 %
Emplois saisonniers	29 %
Familles professionnelles (FAP)	A2X70 — Techniciens et agents d'encadrement d'exploitations agricoles A2X90 — Ingénieurs, cadres techniques de l'agriculture

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Jury composé paritairement : – de membres de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles dont au moins la moitié de membres de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles publics ;
– de professionnels du secteur d'activité concerné par l'option du certificat de spécialisation, à parité employeurs ou exploitants agricoles et salariés.

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 23/06/2020

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

Site Internet de la communauté éducative de l'enseignement agricole public français : chlorofil.fr
<http://www.chlorofil.fr>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/2298/>